

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-VICTOR
BEAUCE-NORD**

Le 9 mars 2009, à 19:00 heure, à l'Hôtel de Ville de Saint-Victor, se tient une séance d'ajournement du Conseil Municipal de Saint-Victor à laquelle sont présents, Madame la Conseillère, Marise Poulin, Messieurs les Conseillers, Luc Plante, Steve Plante, et Harold Bureau, formant quorum sous la Présidence de Monsieur Roland Giguère, Maire.

Étaient absents : Messieurs Michel Bolduc et Jérôme Bélanger.

Le secrétaire de l'assemblée est Monsieur Marc Bélanger.

38-2009

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que l'ordre du jour de la présente session soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ

39-2009

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MAISON DES JEUNES

ATTENDU la demande d'aide financière de la Maison des jeunes de Saint-Victor pour leur compétition de snowbord.

Proposé par Monsieur Steve Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, de participer à la demande financière de la Maison des jeunes, pour l'organisation de leur compétition de snowbord, pour un montant de 80,00 \$.

ADOPTÉ

**DEMANDE AU MINISTÈRE DU TRANSPORT - RÉPÉRATION
PONT # 859**

ATTENDU que le pont #859 Route de Tring est situé sur une route de comté, donc utilisé par des citoyens de plusieurs municipalités;

ATTENDU que le pont # 859 est mitoyen avec la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus;

ATTENDU de l'état avancé de détérioration de ce pont et du danger de l'infrastructure pour la sécurité de plusieurs citoyens résidants, saisonniers, agricoles et de tous autres genres de transport;

ATTENDU que le Ministère des Transports vient d'aviser, par téléphone, le Directeur Général que le tonnage de ce pont va descendre à 5 tonnes et dans un avenir rapproché.

ATTENDU que ce chemin est entretenu, hiver comme été, par les camions municipaux qui pèsent plus de 5 tonnes. De plus, cette fermeture ou cette diminution de tonnage va enclaver le producteur agricole au pied du pont;

Pour ces raisons il est :

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la Municipalité de Saint-Victor demande à la ministre des Transports, Madame Julie Boulet, d'affecter les sommes nécessaires à la réfection totale du pont # 859 Route de Tring.

ADOPTÉ

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SOUMISSION RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 70-2008**

Proposé par Monsieur Luc Plante,

Secondé par Monsieur Steve Plante,

Et résolu, unanimement, que la Municipalité de Saint-Victor accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse populaire des Sommets de la Beauce pour un emprunt au montant de 268 200,00 \$, en vertu du règlement numéro 70-2008, aux prix de 100 % échéant en série de 5 ans comme suit :

12 300 \$	4.35 %	17 mars 2010
13 000 \$	4.35 %	17 mars 2011
13 600 \$	4.35 %	17 mars 2012
14 300 \$	4.35 %	17 mars 2013
215 000 \$	4.35 %	17 mars 2014

ADOPTÉ

42-2009

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Victor se propose d'emprunter par billets un montant total de 268 200 \$ en vertu du règlement d'emprunt numéro 70-2008.

ATTENDU qu'il serait avantageux pour la Municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations.

ATTENDU qu'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement en vertu duquel ces billets sont émis.

Proposé par Madame Marise Poulin,
Secondé par Monsieur Harold Bureau,

Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

Que les billets seront signés par le Maire et le Directeur Général/secrétaire-trésorier.

Que les billets seront datés du 17 mars 2009.

Que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

1. 12 300 \$
2. 13 000 \$
3. 13 600 \$
4. 14 300 \$
5. 15 100 \$
- 5 199 900 \$ (à renouveler)

Que pour réaliser cet emprunt, la Municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de :

5 ans à compter du 17 mars 2009, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 70-2008 chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉ

43-2009

AVIS DE MOTION - ACHAT DE CAMIONS

Le Conseiller Harold Bureau, donne avis de motion qu'un règlement portant le numéro 76-2009 sera adopté à une séance subséquente concernant l'achat d'un camion neuf auto pompe citerne 2009, et d'un camion 6 X 6 pour la voirie municipale.

ADOPTÉ

44-2009

LEVÉE DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT

Proposé par Monsieur Luc Plante,
Secondé par Madame Marise Poulin,
Et résolu, à l'unanimité des membres du Conseil, que la séance d'ajournement soit levée.

ADOPTÉ

LE MAIRE

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

ROLAND GIGUÈRE

MARC BÉLANGER